

FAQ Systèmes d'alarmes IP

Juin 2015

| FAQ Systèmes d'alarme | |
|--|---|
| Quels sont les systèmes d'alarme concernés par le passage sur IP? | Pour les systèmes transmettant l'alarme à une centrale de réception par une liaison analogique (PSTN) ou ISDN et pour ceux transmettant un message vocal à certaines lignes téléphoniques, il faut vérifier comment la transmission par IP peut être assurée. |
| Existe-t-il des systèmes d'alarme qui ne sont pas concernés du tout par le passage? | Les installations qui ne transmettent pas de données par le réseau fixe traditionnel ne sont pas concernées. Parmi les exemples, on peut citer: les installations ne disposant que d'une alerte centrale (avertisseur sonore) et les installations transmettant déjà par téléphonie mobile ou qui sont déjà complètement passées sur IP. Toutes ces installations ne sont pas concernées par le passage et continuent de fonctionner normalement. Il faut cependant procéder à des vérifications pour les systèmes d'alarme qui transmettent seulement un message vocal à une autre ligne téléphonique. Ce type de transmission peut en effet être partiellement soumis à des restrictions. |
| Quelles sont les différences entre les installations obligatoires et les installations non obligatoires? | Les installations obligatoires sont des installations prescrites par la loi ou les assureurs (installations de détection d'incendie, dispositifs anti-effraction). Ces installations sont soumises à des prescriptions et à des normes auxquelles l'exploitant de l'installation doit se conformer (autonomie électrique, transmission sûre). Ces prescriptions ne s'appliquent pas aux installations facultatives. |
| Dois-je remplacer mon transmetteur d'alarme? | Un appareil qui transmet aujourd'hui sur le réseau fixe traditionnel (PSTN/ISDN) doit être contrôlé et converti le cas échéant. Il existe des appareils qui continuent de fonctionner comme un téléphone analogique lorsqu'on les branche sur la prise analogique du routeur. Un contrôle et un test doivent cependant être réalisés avec le fournisseur/l'installateur. Pour les installations obligatoires, une adaptation est toujours nécessaire. Le service TUS (télécommunications et sécurité) informera les clients. |
| Qui paie la conversion? | Swisscom investit en permanence dans ses réseaux. Les coûts liés au passage sont à la charge du client pour la partie le concernant. |
| Que coûte la conversion? | Les coûts varient en fonction de la taille et de la complexité de l'installation. Les coûts liés au passage oscillent entre CHF 500.– et CHF 1'000.– pour une installation simple; pour une installation plus ancienne ou plus importante, la conversion peut occasionner des frais plus élevés à déterminer au cas par cas. |



swisscom

| | |
|---|--|
| D'ici quand cette modernisation doit-elle avoir lieu? | Elle doit avoir lieu avant la transformation des liaisons traditionnelles (analogiques/ISDN) sur IP, au plus tard jusqu'à fin 2017. Nous recommandons à tous les clients équipés de systèmes d'alarme de procéder aux clarifications nécessaires. |
| Quelles sont les nouvelles possibilités techniques pour la transmission de l'alarme à une centrale? | <ol style="list-style-type: none">1. Transmission double réseau fixe IP/téléphonie mobile: les solutions doubles offrent une sécurité maximale du fait que la transmission s'effectue en primaire par IP et en secondaire par téléphonie mobile. Cela est considéré comme le mode de transmission le plus sûr et s'avère même plus sûr que les transmissions traditionnelles sur réseau fixe. Pour les installations obligatoires, il s'agit du seul mode de transmission autorisé.2. Transmission par téléphonie mobile: dans de nombreux cas, une simple transmission par téléphonie mobile satisfait aux exigences. Bon nombre de systèmes d'alarme sont déjà équipés d'un tel mode de transmission alternatif, qui peut être mis en service simplement.3. Transmission par IP sur téléphonie fixe: dans de nombreux cas, une simple transmission par IP sur téléphonie fixe satisfait aux exigences. De nombreuses installations peuvent être converties pour passer à ce mode de transmission par une intervention relativement simple.4. Convertisseur IP analogique: différents fournisseurs de systèmes d'alarme font également appel à des convertisseurs qui numérisent le signal analogique et qui sont alors raccordés au routeur comme un appareil IP.5. Modem sur VoIP: des tests effectués en collaboration avec des fabricants ont montré que de nombreux modems transmettaient aussi avec succès au niveau de l'interface analogique du routeur. |
| De quoi faut-il tenir compte dans le cas des systèmes d'alarme ne transmettant qu'un message vocal? | Plutôt que de transmettre des données à une centrale de réception, certains systèmes d'alarme envoient un message vocal à des numéros de téléphone prédéterminés. En principe, cela fonctionne également via un raccordement téléphonique IP. Il existe cependant des systèmes d'alarme qui contrôlent la tension du raccordement. Ils détectent alors que le raccordement téléphonique IP n'est pas un raccordement analogique normalisé et signalent ce fait comme une erreur. Certains systèmes permettent la désactivation de ce message d'erreur (PSTN Error). Parlez du mode de transmission qui convient à votre système avec votre installateur. |
| Que doivent faire les fournisseurs de systèmes d'alarme? | Ils devraient présenter de manière proactive à leurs clients les possibilités offertes pour le passage sur IP. Swisscom (laboratoires Swisscom, ligne test) propose son assistance lors de tests pour la transmission par réseau fixe IP (VoIP). Sur son site Internet, le fournisseur devrait proposer des informations concernant le passage sur IP. |
| Alimentation et disponibilité du réseau | |
| Que se passe-t-il sur un site dépourvu de réseau mobile? | Le réseau mobile couvre aujourd'hui déjà plus de 99 % des régions peuplées (2G > 99 %, 3G > 98 %, 4G 94 %) et est en développement constant. Il est nécessaire de se rabattre sur le réseau fixe IP en cas de |



swisscom

| | |
|--|---|
| | couverture manquante. |
| Que se passe-t-il lors d'une panne de courant? | La sécurité du réseau électrique suisse est très élevée avec des temps de coupures annuels inférieurs à 30 minutes par client. Le réseau mobile Swisscom offre presque partout une heure d'autonomie électrique et convient donc parfaitement comme alimentation de secours. Une solution double s'appuyant sur la téléphonie mobile est de rigueur pour les installations obligatoires.. |
| L'alimentation de secours du routeur est-elle suffisante? | Une solution double s'appuyant sur la téléphonie mobile est de rigueur pour les installations obligatoires. Swisscom la recommande aux clients qui disposent d'un système d'alarme non obligatoire et souhaitent se prémunir contre le risque de panne de courant. Cette solution est la seule à être parfaitement redondante puisque le réseau mobile Swisscom est en grande partie alimenté en courant de secours pendant une heure. Une alimentation de secours du routeur est utile en cas de panne de courant locale ne concernant pas le réseau fixe Swisscom. Swisscom ne peut néanmoins donner aucune garantie quant à l'autonomie électrique fournie par le réseau (réseau fixe Swisscom) et recommande donc de mettre en place une alimentation redondante reposant sur la téléphonie mobile. |
| Développement des réseaux de téléphonie mobile chez Swisscom | |
| Jusqu'à quand le réseau 2G (GSM) sera-t-il pris en charge? | GSM sera pris en charge par Swisscom à moyen terme. Swisscom conseille à ses clients de faire passer dès maintenant leurs installations sur LTE (4G). La couverture en 4G/LTE atteint aujourd'hui 97 % Population Coverage et s'accroît encore. |
| Qu'advient-il de 3G (technologie UMTS)? | Cette technologie continuera d'être prise en charge. Swisscom conseille à ses clients de faire passer dès maintenant leurs installations sur LTE (4G). La couverture en 4G/LTE atteint aujourd'hui 97 % des régions peuplées et s'accroît encore. |
| A partir de quand sera-t-il également possible de transmettre la voix par la technologie 4G (LTE), c.-à-d. Voice over LTE (VoLTE)? | Sur le plan technique, VoLTE sera disponible vers la mi-2015. La date de lancement sur le marché n'est pas encore fixée. |
| Situation juridique | |
| Quels sont les fondements de la modernisation? | Les normes européennes (EN) 54-21 et 50136, les directives nationales ainsi que les normes de l'Association Suisse des Constructeurs de Systèmes de Sécurité (www.sicher-ses.ch) et de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (www.vkf.ch) s'appliquent pour les systèmes de détection d'incendie. De plus, des obligations cantonales peuvent être imposées par les autorités. Les normes ne sont imposées que pour les installations obligatoires. |